



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/2
23 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques

Quatorzième session
Genève, 16 et 17 septembre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ALLER DE L'AVANT

**Moyens d'appuyer des projets essentiels dans le cadre de l'initiative intitulée
«Transactions électroniques, administrations
et échanges commerciaux (eBGT)»**

Note du secrétariat*

Résumé

La présente note a été établie par le Bureau conformément au mandat donné à la treizième session en 2007, à savoir poursuivre la mise au point de l'initiative eBGT et établir la documentation nécessaire afin qu'elle soit approuvée.

Cette note est soumise pour examen et approbation.

* Le présent document a été soumis tardivement faute de ressources.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 3	3
I. GÉNÉRALITÉS.....	4 – 11	3
II. LE PROBLÈME IMMÉDIAT QUE DOIT RÉSOUDRE LE CEFACT-ONU.....	12 – 15	4
III. L’INITIATIVE INTITULÉE «TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES, ADMINISTRATIONS ET ÉCHANGES COMMERCIAUX»	16 – 18	5
IV. LES QUATRE ACTIVITÉS PRINCIPALES MENÉES DANS LE CADRE DE L’INITIATIVE	19 – 34	6
A. Normes en ligne	20 – 24	6
1. Modèle de présentation des normes en ligne.....	21 – 22	6
2. Registre des normes en ligne.....	23 – 24	6
B. Renforcement des capacités.....	25 – 27	7
C. Communication.....	28 – 29	7
D. Analyse des lacunes	30 – 34	8
1. Analyse des lacunes dans les transactions commerciales	31 – 33	8
2. Analyse des lacunes dans le domaine technique	34	8
V. RESSOURCES.....	35 – 36	9
VI. ORGANISATION ET GESTION DE L’INITIATIVE	37 – 38	9
Annexe		
ORGANIGRAMME DU CEFACT-ONU PLACE OCCUPÉE PAR L’ÉQUIPE D’APPUI eBGT		11

INTRODUCTION

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) est un organe intergouvernemental doté d'un mandat global qui est chargé d'élaborer et de promouvoir des mesures simples, efficaces et transparentes pour le commerce mondial².

2. À la Plénière du CEFACT-ONU de mai 2007, le Bureau a présenté une nouvelle initiative intitulée «Transactions électroniques, administrations et échanges commerciaux (eBGT)», qui a pour objet d'intensifier les efforts déployés par le CEFACT-ONU pour faire progresser, dans un délai de dix-huit mois, les résultats prioritaires attendus, en appuyant le programme de travail établi conformément aux orientations de la Plénière et approuvé par celle-ci.

3. La présente note, qui fournit à la Plénière la documentation demandée concernant l'initiative eBGT, est soumise pour examen et approbation.

I. GÉNÉRALITÉS

4. Cela fait plus de cinquante ans que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à promouvoir la facilitation du commerce et plus de vingt ans qu'elle élabore des normes dans le domaine des transactions électroniques pour appuyer ces efforts.

5. La rationalisation des procédures et des flux d'information connexes, sous forme électronique s'il y a lieu, est un élément clef de la stratégie du CEFACT-ONU. La réalisation de cet objectif aidera les administrations nationales et les entreprises à réduire le coût des transactions commerciales et facilitera le commerce mondial.

6. Les efforts déployés par le CEFACT-ONU contribuent à faciliter le commerce dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition et à rendre le commerce international plus accessible aux petites et moyennes entreprises dans le monde entier. Ses principales réalisations comprennent l'élaboration de normes, recommandations et spécifications techniques, des activités de renforcement des capacités ainsi qu'une «boîte à outils» de plus en plus complète dans ce domaine.

7. Le CEFACT-ONU est dirigé par une Plénière intergouvernementale qui se réunit une fois par an à Genève (Suisse). Plus de 300 experts bénévoles des secteurs public et privé, travaillant en équipes, collaborent en utilisant des processus approuvés par la Plénière pour élaborer des normes, des recommandations et des spécifications techniques. Les équipes se réunissent deux fois par an dans le cadre de «Forums» du CEFACT-ONU pour échanger des informations et travailler dans différents domaines d'activité spécialisés (par exemple les transports, les chaînes d'approvisionnement, l'agriculture et l'administration en ligne). Elles ont notamment contribué à l'élaboration de la Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux, des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le

² Voir le document TRADE/R.650/Rev.4 «Mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU», approuvé par le Comité du commerce de la Commission économique pour l'Europe.

commerce et le transport (EDIFACT/ONU), de l'ebXML (commerce électronique en langage de balisage extensible), des documents commerciaux électroniques de l'ONU (UNeDocs) et du «guichet unique» pour le dédouanement à l'exportation et à l'importation.

8. Aujourd'hui, le développement de la technologie Internet permet une coopération automatisée entre systèmes informatiques. Si les logiciels utilisés dans le cadre de cette coopération devaient contribuer à l'application de normes internationales – en particulier, d'un langage commun – il en résulterait une amélioration de l'efficacité des transactions internationales. En effectuant des travaux de recherche-développement sur ce langage informatique commun, le CEFACT-ONU offre un cadre de définitions de données normalisées et de modèles de processus à utiliser tout au long des multiples étapes de la chaîne d'information qui est à la base du processus Acheter-Expédier-Payer.

9. Ce processus défini par le CEFACT-ONU est fondé sur la Recommandation relative aux mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international qui a été approuvée pour la première fois en 1981. Il a pour but de bien faire comprendre aux opérateurs commerciaux, aux prestataires de services (par exemple les banques, les transporteurs, les assureurs) et aux administrations nationales intervenant dans les échanges commerciaux, les processus métier, les prescriptions relatives aux données et les modes de présentation des données sur la base d'un ensemble commun de définitions types s'appliquant à l'ensemble de la transaction commerciale.

10. Il peut être très bénéfique d'harmoniser les définitions de données entre les systèmes d'information qui sont automatisés et ceux qui sont sur support papier car cela permet d'échanger plus facilement les données d'un système à l'autre. Cela peut être particulièrement utile si ces définitions peuvent être utilisées dans n'importe quelle application informatique (c'est ce que l'on appelle l'interopérabilité). Le CEFACT-ONU, en coopération avec d'autres organisations qui jouent un rôle important en matière de commerce, élabore et harmonise des définitions et des structures pour les données qui sont échangées entre les partenaires commerciaux, les prestataires de services commerciaux et un large éventail d'administrations nationales.

11. Les secteurs privé et public jugent souhaitable que ces outils/normes indépendants de la plate-forme les aident à mieux gérer l'information au vu de l'évolution constante des plates-formes technologiques. Pour toutes ces organisations, les données harmonisées, interopérables et indépendantes du logiciel utilisé et les normes relatives à l'échange d'informations contribueront à réduire les coûts de tenue à jour des systèmes et de migration.

II. LE PROBLÈME IMMÉDIAT QUE DOIT RÉSOUDRE LE CEFACT-ONU

12. Le CEFACT-ONU ne cesse de progresser dans l'élaboration de nouvelles normes, mais des ressources supplémentaires permettraient de disposer plus rapidement de ces normes. L'élément le plus important est d'avoir les ressources nécessaires pour fournir un appui technique aux experts bénévoles des secteurs public et privé qui travaillent sur ces normes.

13. De nombreuses organisations qui élaborent des normes dans le domaine des technologies de l'information reconnaissent qu'il est indispensable d'avoir un «langage commun» fondé sur des normes internationales pour remédier au problème actuel de l'éparpillement des normes qui coûte cher. Toutefois, bon nombre de ces organisations en sont aussi à un stade crucial de

l'élaboration et peuvent se voir contraintes de chercher d'autres solutions s'il n'est pas possible d'utiliser, dans un délai de dix-huit mois, une masse critique de normes des Nations Unies applicables aux transactions électroniques, aux activités des administrations et aux échanges commerciaux. Parmi les exemples de ce type de projets urgents, on peut citer les initiatives de l'Union européenne dans le domaine des normes électroniques pour la facturation électronique et les marchés publics, ainsi que d'importants projets nationaux d'informatisation en cours en Asie, dans la région du Pacifique et dans les Amériques.

14. Vu la demande accrue de données informatisées qui sont disponibles à l'avance dans les échanges commerciaux, la dispersion continue des normes internationales relatives aux «vocabulaires» des données de base se traduirait par des processus commerciaux et de franchissement des frontières incompatibles et coûteux qui réduiraient la sécurité, augmenteraient le coût de l'automatisation de la chaîne d'approvisionnement (y compris l'automatisation des échanges entre les administrations et les entreprises) et pourraient même désorganiser la livraison des marchandises. Il faudrait sans aucun doute de nombreuses années pour inverser le cours des choses, compte tenu des longs délais à prévoir pour rentabiliser les capitaux investis dans les principaux systèmes automatisés.

15. Pour éviter un scénario aussi négatif et apporter une aide aux entreprises et aux administrations, le CEFACT-ONU a élaboré l'initiative eBGT en vue d'accélérer les travaux d'élaboration de normes des Nations Unies applicables aux transactions commerciales, aux activités des administrations et aux échanges commerciaux.

III. L'INITIATIVE INTITULÉE «TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES, ADMINISTRATIONS ET ÉCHANGES COMMERCIAUX»

16. L'initiative eBGT vise à faciliter la mise à disposition en temps opportun de la masse critique des normes nécessaires pour mettre en œuvre à grande échelle le «langage commun» décrit plus haut et permettre d'avoir accès à ces normes de manière conviviale.

17. L'initiative suppose une intense période de collaboration dans les divers domaines d'activité et les divers groupes du CEFACT-ONU pour appuyer les travaux exécutés dans cette optique sous la conduite du Groupe de gestion du Forum (FMG) et sous la supervision du Bureau et de la Plénière. Les principales activités viseront à définir plus clairement les priorités, à déceler les lacunes dans l'élaboration des principaux produits, à améliorer l'information, à renforcer la communication et à aller de l'avant aussi rapidement que possible dans l'exécution du programme de travail.

18. Ces efforts devraient contribuer à faire en sorte que l'approche des normes ouvertes adoptée par le CEFACT-ONU aient des effets bénéfiques importants, en concourant à la réalisation des priorités concrètes des parties prenantes qui jouent un rôle dans les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux dans le monde entier.

IV. LES QUATRE ACTIVITÉS PRINCIPALES MENÉES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE

19. L'initiative atteindra son objectif en apportant au CEFACT-ONU, pendant dix-huit mois, un appui ciblé dans quatre domaines principaux:

- a) Les normes en ligne;
- b) Le renforcement des capacités;
- c) La communication;
- d) L'analyse des lacunes.

A. Normes en ligne

20. Les normes en ligne comprennent deux éléments:

- a) Le modèle de présentation des normes en ligne;
- b) Le registre des normes en ligne.

1. Modèle de présentation des normes en ligne

21. La mise au point du modèle de présentation des normes en ligne s'effectue dans le cadre d'un projet à court terme qui renforcera considérablement la présence du CEFACT-ONU sur Internet. L'application exploitée par navigateur permettra aux utilisateurs de visualiser comment l'approche des normes ouvertes adoptée par le CEFACT-ONU fonctionne et comment elle peut les aider à bénéficier de l'amélioration des processus concernant les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges de données commerciales.

22. Le Modèle de présentation des normes en ligne mettra en évidence la façon dont les diverses composantes techniques se complètent dans un contexte d'affaire communément reconnu, à savoir le modèle Acheter-Expédier-Payer. On s'attachera essentiellement à montrer comment les informations d'affaires indépendantes de toute syntaxe (composants communs) permettent de réutiliser les modèles d'informations et les données. Ce Modèle de présentation, qui devrait en principe être tenu à jour pendant longtemps en tant qu'outil pédagogique et promotionnel, apportera la preuve qu'il est utile d'élaborer un projet plus global visant à établir un registre central pour toutes les normes et recommandations du CEFACT-ONU.

2. Registre des normes en ligne

23. Le Registre des normes en ligne, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet à moyen ou à long terme, est destiné à être utilisé par ceux qui sont chargés de mettre en œuvre le cadre de normes du CEFACT-ONU. La mise en œuvre de ce projet se fera par étapes. Ce registre contiendra des bibliothèques de références cohérentes comprenant des modèles de données de référence pour des secteurs, des prescriptions commerciales, des objets d'information et des listes de codes déterminés. Ces éléments serviront de fondement pour l'élaboration d'autres normes et leur application.

24. Par la suite, d'autres entités et groupements (par exemple des associations professionnelles, des groupes de pays, des administrations nationales) pourront établir un registre des normes en ligne adapté à leurs besoins. Ce registre permettra aux entreprises et aux administrations nationales d'avoir accès à des normes et à des modèles de données de référence qu'elles pourront utiliser pour définir leurs propres besoins en matière de données en fonction des besoins de différents partenaires commerciaux et organismes de réglementation. De nombreuses entités peuvent aussi utiliser les modèles pour étudier les pratiques adoptées dans d'autres organisations au moment où elles revoient ou mettent au point leurs propres systèmes et processus.

B. Renforcement des capacités

25. Le renforcement des capacités contribue à étoffer les connaissances et les compétences de personnes et d'organisations pour leur permettre à longue échéance d'atteindre avec une plus grande efficacité leurs objectifs.

26. À cet effet, d'autres mesures doivent être prises dans le cadre du CEFACT-ONU pour renforcer les connaissances et les compétences des experts des secteurs public et privé, tant au sein des groupes du CEFACT-ONU que des organisations intéressées et, en particulier, celles qui sont établies dans les pays en développement et en transition.

27. Le renforcement des capacités concernant les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux sera axé sur un ensemble d'instruments destinés à appuyer les travaux des experts de l'entreprise, de l'administration et du commerce dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes du CEFACT-ONU, y compris les bonnes pratiques en matière de modélisation des processus. Parmi les instruments à l'étude, on peut citer des matériels et programmes de formation, l'apprentissage en ligne et des lignes directrices destinées à des organismes de formation privés et publics. Les lignes directrices indiqueront comment utiliser les outils mis à disposition gracieusement et les éléments clefs du cadre du CEFACT-ONU et comment apprendre à d'autres à les utiliser.

C. Communication

28. Les activités de communication seront axées sur les thèmes de base du CEFACT-ONU ci-après:

- a) Des processus simples, transparents et efficaces pour les transactions au niveau mondial;
- b) Une centralisation des normes pour promouvoir la facilitation du commerce et les transactions électroniques;
- c) Un modèle technologique principal concernant les définitions de données de base réutilisables pour les transactions, les activités des administrations et les échanges commerciaux;
- d) Une source unique de normes pour les chaînes d'approvisionnement transnationales;
- e) Des partenariats public-privé;
- f) Accroître le nombre des experts bénévoles et en élargir l'origine géographique.

29. Dans les communications, il sera tenu compte des divers destinataires, auxquels seront adressés des messages ciblés (fonctionnaires, dirigeants, cadres d'entreprise, responsables du développement des entreprises, par exemple) par des moyens appropriés (pages Web, enregistrements sonores, captures vidéo de l'écran et publications imprimées).

D. Analyse des lacunes

30. Il convient d'identifier deux types de lacunes:

a) Les lacunes existant dans les produits élaborés qui facilitent les transactions commerciales, les activités des administrations et les échanges commerciaux;

b) Les lacunes existant dans les méthodes techniques.

1. Analyse des lacunes dans les transactions commerciales

31. Cette analyse consiste à examiner de façon détaillée les tâches prioritaires dont doit s'acquitter le CEFACT-ONU pour élaborer ses principaux produits à l'appui du modèle Acheter-Expédier-Payer. Pour ce faire, il convient de déterminer à quelles parties du modèle correspond tel ou tel projet et quels sont les autres produits nécessaires.

32. Par exemple, la Bibliothèque des composants communs est l'un des principaux produits élaborés par le CEFACT-ONU; elle doit être analysée pour faire en sorte que tous les secteurs importants du modèle Acheter-Expédier-Payer soient pris en considération. Elle fournit le vocabulaire harmonisé correspondant aux définitions des données et la signification sémantique de ces données, à utiliser dans les transactions commerciales, les activités des administrations et les échanges commerciaux ainsi que dans les normes élaborées par d'autres organismes de normalisation.

33. La Bibliothèque des composants communs joue un rôle crucial car elle permet aux entreprises de maintenir une continuité et de réduire les coûts de mise à jour des données au fil du temps et au fur et à mesure de l'évolution des techniques. Bon nombre de gouvernements, d'organismes de normalisation et d'entreprises ont réalisé combien cette tâche était importante, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de demandes d'adjonctions ou de changements à apporter à cette Bibliothèque. Il faut cependant procéder à une analyse systématique pour recenser les principaux domaines qui nécessiteront des travaux supplémentaires à l'appui du modèle Acheter-Expédier-Payer.

2. Analyse des lacunes dans le domaine technique

34. Cette analyse permettra d'avoir la certitude que les divers éléments de la méthodologie du CEFACT-ONU (UMM, CCTS, CCMA, UMC et NDR³, par exemple) sont cohérents et complémentaires dans leur contenu, leur développement et leur mise à jour. L'achèvement

³ UMM (Méthode de modélisation du CEFACT-ONU), CCTS (Spécification technique des composants communs), CCMA (Assemblage des messages de composants communs), UCM (Méthodologie contextuelle unifiée), NDR (Règles de désignation et de conception).

rapide du projet d'architecture existant, montrant la relation entre toutes les normes techniques, peut servir de base à cette analyse.

V. RESSOURCES

35. Les experts bénévoles poursuivront leurs efforts par autofinancement pendant les dix-huit mois que durera l'initiative eBGT, des ressources extrabudgétaires étant censées accélérer l'élaboration de la masse critique de normes. Selon des estimations initiales des ressources supplémentaires nécessaires, il faudrait tabler sur des apports de l'ordre de 1,5 million de dollars des États-Unis de la part des États membres et sur un montant équivalent de la part du secteur privé et d'autres sources.

36. Les activités coordonnées dans le cadre de l'initiative eBGT seront exécutées en fonction des ressources disponibles. Les ressources extrabudgétaires confiées à un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies⁴ seront administrées conformément aux règles des Nations Unies⁵. Un plan de travail pour l'initiative eBGT, mettant en évidence les éléments pour lesquels les ressources sont insuffisantes, sera établi prochainement par le Groupe de gestion du Forum avec le concours du secrétariat et sous la supervision du Bureau du CEFACT-ONU. Une fois achevé, ce plan de travail sera soumis à la Plénière, de même que les mises à jour ultérieures.

VI. ORGANISATION ET GESTION DE L'INITIATIVE

37. Une Équipe d'appui pour les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux sera créée⁶. L'Équipe fera rapport au FMG et le Bureau assurera un contrôle supplémentaire. Ses membres seront nommés par le FMG en concertation avec le Bureau. Elle comptera deux coordonnateurs pour les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux (eBGT), les autres membres s'occupant de la coordination des quatre activités principales.

38. Les tâches relatives aux transactions électroniques, aux activités des administrations et aux échanges commerciaux seront exécutées comme suit:

- a) L'Équipe d'appui examinera en permanence le programme de travail du CEFACT-ONU pour aider le Groupe de gestion du Forum à:
 - i) Recenser les priorités en fonction des besoins des parties prenantes;

⁴ Des informations complémentaires sur les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la CEE (trade@unece.org).

⁵ Des informations complémentaires sur les règlements, règles, politiques et procédures des Nations Unies peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la CEE (trade@unece.org).

⁶ Voir l'annexe pour connaître la place qu'occupe l'Équipe d'appui eBGT au sein du CEFACT-ONU.

- ii) Formuler des recommandations sur les projets existants et les faits nouveaux, qui peuvent concerner plusieurs domaines et plusieurs groupes, afin de faciliter l'élaboration des produits dans les meilleurs délais;

- b) Les coordonnateurs pour les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux fourniront un modèle de présentation qui servira à recevoir les suggestions des parties prenantes du CEFACT-ONU (les membres de la Plénière et les experts du Forum, par exemple), visant à identifier d'autres projets éventuels et à donner des orientations concernant les projets existants qui pourraient bénéficier d'une coordination au titre de l'initiative, dans l'un et l'autre cas dans le contexte du programme de travail;

- c) Le FMG examinera les recommandations formulées par l'Équipe d'appui pour les transactions électroniques, les activités des administrations et les échanges commerciaux et décidera d'y donner suite ou non, sous réserve du contrôle exercé par le Bureau et par la Plénière;

- d) Le FMG et le Bureau feront mieux connaître les projets coordonnés dans le cadre de l'initiative qui pourraient nécessiter un appui, en particulier en prenant contact avec les délégations qui participent à la Plénière et avec les parties prenantes et en utilisant le site Web du CEFACT-ONU⁷;

- e) L'Équipe d'appui fera régulièrement rapport au Bureau et à la Plénière sur l'état d'avancement de ses travaux, notamment les projets et les mises à jour coordonnés dans le cadre de l'initiative.

⁷ www.uncefact.org.

Annexe

ORGANIGRAMME DU CEFACT-ONU

PLACE OCCUPÉE PAR L'ÉQUIPE D'APPUI eBGT


